



**COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE
MINISTÉRIEL TRAVAIL EMPLOI
DES 19 ET 20 OCTOBRE 2020
EN VISIOCONFÉRENCE ET EN AUDIOCONFÉRENCE**

Lundi 19 octobre 2020:15h00

Le Comité Technique Ministériel Travail Emploi a été présidé, en visioconférence, par Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, assistée de Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, en présence notamment de Monsieur Etienne CHAMPION Secrétaire Général des ministères sociaux, de Monsieur Pierre RAMAIN DGT, de Monsieur Laurent VILBOEUF Adjoint du DGT, de Monsieur Jean-Martin DELORME secrétaire général adjoint des ministères sociaux, de Mme Anouk LAVAURE Cheffe de service du secrétariat général des ministères sociaux, de Monsieur Pascal DULAURIER Chef du Département Action Territoriale de la DGEFP, de Mme Marie-Françoise LEMAITRE Conseillère du DRH, de Mme Myriam REVEL Responsable du pôle Accompagnement du Management des Organisations et Intelligence Collective, de Monsieur Jean TATO-OVIEDO Responsable du département allocation des ressources et contractualisation, de Mme Emmanuelle BURGEI Responsable du département égalité professionnelle/diversité/inclusion, de Mme Edith DAURIER Cheffe de la mission Instances, de M. Gaëtan TIXIER chargé d'études juridiques.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes (**UNSA ITEFA**, SNTEFP CGT, SYNTEF CFDT, SUD TAS, SNUTEFE/FSU, FO TEPF).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Ouverture et intervention de Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ;
- Point d'information sur la mise en œuvre de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE) :
 - Modalités d'application du protocole d'accompagnement des personnels (pour information) ;
 - Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, de la DRIETS ILE DE France et Outre-Mer (pour information) ;
 - Projet de décret modifiant le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux DDI (pour information) ;
- Présentation du projet de Loi de Finances 2021 (pour information) ;
- Présentation du Cursus managérial des RUD et des RUC (pour information) ;
- Bilan social 2019 (pour information) ;
- Rapport Égalité 2019 (pour information) ;
- Résultats du baromètre des ministères chargés des affaires sociales (pour information) ;
- Approbation des P.V. des réunions des 12 mars, 17 avril et 16 juillet 2019 (pour avis) ;

- Questions diverses.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Laurent LEFRANCOIS accepte, pour l'organisation syndicale FO, le secrétariat adjoint de séance.

Monsieur Etienne CHAMPION, nouveau secrétaire général des ministères sociaux se présente.

Le président suspend la séance jusqu'à l'arrivée de Madame la Ministre.

La ministre salue les représentants du personnel et de l'administration et, en hommage à Monsieur Samuel PATY, demande le respect d'une minute de silence.

Elle souligne que cet événement tragique fait ressurgir le double assassinat de Saussignac.

La ministre fait la déclaration jointe en annexe puis laisse la parole aux représentants du personnel.

La ministre évoque la situation sanitaire et salue le travail accompli par les services et les agents, le projet de protocole sur le télétravail en administration centrale et le retrait des masques DIM par principe de précaution. Elle reconnaît l'action forte et indispensable des Direccte.

Sur le projet de Loi de Finances 2021, elle précise que les crédits de la mission travail s'élève à 13,2Md€ (en hausse par rapport à 2020) hors plan de relance :

- Sur le programme 111 Amélioration des conditions d'emploi et de travail, les mesures sont consolidées en 2021 avec un maintien à 24,2Md€ de crédit pour la santé et sécurité au travail ;
- Sur le programme 155, pour les effectifs le ministère participe à l'effort de réduction de l'emploi public de l'Etat mais cependant a obtenu un renfort pour faire face à la crise sanitaire de 300 agents et une prolongation de la durée des contrats sur 2021 et des possibilités de recrutement complémentaire en CDI ;
- Sur l'accompagnement au management et des agents, 2M€ dans le cadre de l'OTE dont 500000€ pour les mesures nouvelles ;

Sur l'OTE :

- Respect de la répartition des responsabilités entre le niveau régional et le niveau départemental sur les politiques emploi et insertion par une stricte application du code du travail ;
- Pour le Pôle 3 E, mutations économiques, reconversion, préservation du tissu économique, conservation de sa spécificité au sein des futurs organigrammes des DR, pas de dilution des missions et des agents pour la visibilité des politiques et des agents du ministère auprès des entreprises et des salariés ;
- Pour le Pôle T, respect de la ligne hiérarchique, de l'indépendance et garantie des moyens de fonctionnement et de pilotage.

Sur les ressources humaines :

- Veiller au respect et à la mise en œuvre du protocole d'accord sur l'accompagnement ;
- Suivi des agents des SGC qui auront suivi leurs missions et ceux qui ne les auront pas suivies ;
- Volontariat des agents de la MOE ;
- Sur les chantiers RH, pour les catégories C construction de parcours professionnels de formation initiale et continue (VAE, CPF, CFP) pour faciliter la promotion en catégorie B dans le cadre des lignes directrices de gestion de promotion et renégociation des ratios de promotion ; pour les contrôleurs du travail, après 7 ans de mise en œuvre du PTE/CRIT, 1500 contrôleurs sont devenus inspecteurs et la ministre les félicite, mais il reste 800 contrôleurs pour lesquels il est envisagé de proposer un concours interne réservé (20% des postes) accompagné d'un cycle préparatoire bâti avec l'INTEFP, d'augmenter le nombre de promotion sur liste d'aptitude et d'ouvrir les possibilités de mutation au sein des Direccte et en administration centrale ; accompagner les managers et le collectif -des actions sont en cours au sein de 15 Direccte ; pour le système d'inspection du travail, accompagnement à chaque étape de l'OTE pour la mise en valeur des missions et des prérogatives, renforcer l'attractivité du corps par la communication en direction du grand public, des universités et professionnels, mettre en lumière les actions et les missions, réviser l'indemnitaire et la grille indiciaire du corps et garantir les moyens et le déroulement de carrière, renforcer la lutte contre les incivilités et agressions et le soutien aux agents, poursuivre la transformation de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie professionnelle des membres de l'inspection du travail, renforcer la capacité d'intervention en augmentant les recrutements pour résorber les intérimaires en UC (30% de plus pour la 3^{ème} voie), développer les recrutements sur des emplois réservés, permettre l'intégration de fonctionnaires de catégorie A pour exercer les fonctions de contrôle, améliorer les outils numériques, développer les méthodes d'évaluation des actions de l'inspection du travail et renforcer la fonction d'encadrement.

Après les déclarations liminaires des OS dont celle de **PUNSA ITEFA**, la ministre répond à un certain nombre de questions et précise qu'elle laissera les directeurs préciser certains points.

➤ **Sur le « Ségur de la Santé »**

La ministre précise que le CTM n'est pas le lieu de discussion des moyens alloués à l'hôpital.

➤ **Sur les mesures mise en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire**

La ministre reconnaît la mobilisation des agents pour défendre l'emploi via l'activité partielle qui a été déployée et le suivi de la mise en œuvre du protocole sanitaire par les entreprises, puisque sur les 52000 interventions en entreprises 300 mises en demeure ont été notifiées.

Elle remercie les services et notamment le Pôle 3 E qui a mobilisé les mesures destinées à limiter l'impact des restructurations, le FNE formation notamment pour protéger les salariés face à la crise sanitaire et dans la perspective de la reprise économique.

➤ **Sur la réforme de l'OTE**

La ministre précise qu'elle ne partage pas les attendus de la réforme mais veillera au maintien de la cohérence des services et des actions régionales, départementales et nationales ainsi qu'à l'indépendance du système d'inspection du travail.

Elle rappelle qu'il ne faut pas confondre la tutelle du ministère de l'intérieur et le rôle des préfets qui sont les représentants de tous les ministres ; les activités de MOE sont déjà exercées par délégation du préfet ; pour garantir la cohérence de la politique du ministère, aucune mobilité ne sera imposée aux agents et la gestion des agents sera réalisée par délégation.

Elle précise qu'elle sera attentive à une mise en place des SGC qui ne dégrade pas la qualité des services rendus à nos services dans le cadre d'un contrat de service entre SGC et direction départementale.

➤ **Sur le chantier des ressources humaines**

La ministre indique avoir entendu les demandes en matière de promotion et charge le DRH de solliciter la DGAFP pour l'augmentation des ratios promus-promouvables et notamment pour les catégories C en B. Elle rappelle les axes de travail concernant l'inspection du travail dont les enjeux indiciers, les postes non pourvus et l'étude des possibilités d'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours en 2021, le dédoublement des concours, le suivi de l'évolution du système d'inspection, le repositionnement par rapport à d'autres corps comparables, ce qui n'a pas été fait depuis des années (2003).

L'accompagnement de la nouvelle organisation territoriale de l'État est aussi un chantier important.

Le directeur des ressources humaines précise qu'un chantier important est actuellement en cours en concertation avec les organisations syndicales sur les lignes directrices de gestion afin de rendre le plus transparent possible la promotion des agents et souhaite la production d'un texte de principe d'ici la fin de l'année et dont le projet sera présenté lors d'un prochain CTM.

Il rappelle le recrutement à titre exceptionnel pour faire face à la crise sanitaire de 309 postes de contractuels entre les mois de mai et de juillet 2020 et la pérennisation d'un certain nombre en cours actuellement.

Le Secrétaire Général des ministères sociaux précise que la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 a prévu le regroupement des compétences en matière de MOE qui impactera avant tout l'île de France pour 50% de l'effectif, le reste étant réparti sur les autres régions. Les 6 ou 7 plateformes interrégionales envisagées, dont 2 en Île de France -56 agents-

feront l'objet d'échanges plus détaillées avec les représentants du personnel et n'entraîneront pas de changement de résidence administrative. Une procédure accrue de numérisation des procédures sera mise en œuvre et les agents qui ne voudront pas suivre leur mission seront accompagnés. Un directeur de projet suivra spécifiquement les agents et leur accompagnement effectif.

Le Directeur Général du Travail précise à nouveau que l'OTE ne doit pas banaliser la place du SIT et que tout sera mis en œuvre pour conserver son intégrité. Il réaffirme la volonté de valoriser et de conforter l'action et les missions de l'inspection du travail, le renforcement de la communication auprès du public, des universités et la valorisation du corps par la gestion des ressources humaines, le statut, le régime indemnitaire, le renforcement de sa capacité d'intervention auprès des entreprises et des salariés et la résorption des intérim car trop de sections sont vacantes. Il rappelle le projet de renforcement de la formation de l'encadrement pour être plus efficace, d'amélioration des outils numériques pour faciliter le travail des agents.

Madame la Ministre quitte la réunion en remerciant les participants.

Le secrétaire général des ministères sociaux demande au DRH d'enchaîner sur l'ordre du jour.

❖ PROJET DE DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION ET AUX MISSIONS DES DREETS, DE LA DRIETS IDF ET OUTRE-MER (POUR INFORMATION).

Madame Anouck LAVAURE précise que le projet est encore en cours de rédaction au niveau interministériel et ne peut être présenté ce jour.

❖ PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2009-1484 DU 3 DÉCEMBRE 2009 RELATIF AUX DDI (POUR INFORMATION)

Ce projet n'est pas encore disponible car en cours au niveau interministériel.

Ces projets seraient disponibles d'ici la fin de la semaine.

Les représentants du personnel s'insurgent à l'unanimité contre le traitement qui leur est réservé et la confiscation du dialogue social quand, dans les territoires, les choses avancent à marche forcée, les agents sont conviés à des entretiens et qu'ils se voient fixer des délais de réponse très courts pour se positionner sur un poste en SGC, pour certains d'ici début novembre, ce qui est inacceptable.

Madame LAVAURE, à la demande du président, précise quelques éléments relatifs à l'OTE : les projets de textes fixeront précisément l'articulation entre les missions exercées aux niveaux régional et départemental, l'appui, l'animation et la coordination entre les deux niveaux, l'indépendance de l'inspection du travail, la place du SIT dans les futurs réseaux, la ligne hiérarchique, les conditions de nomination des futurs directeurs assistés de deux adjoints pour garantir des champs de compétences larges, conserver la cohérence du pôle 3E ; sur l'organisation des SGC, l'arrêté de restructuration est en cours de signature et sera

publié très rapidement et les agents pourront bénéficier de ses dispositions à la date de la demande ; des travaux sont toujours en cours avec le ministère de l'intérieur sur l'accompagnement des agents qui suivront leurs missions pour préciser les chaînes de décisions ; des contrats de services mentionneront les diverses missions des SGC, les modalités d'intervention, les outils, les engagements, la possibilité de nomination de référents au niveau régional et le report au 10 novembre de la date de positionnement des agents.

L'UNSA ITEFA attire une nouvelle fois l'attention sur la perte de la « culture travail », et sur les difficultés que rencontreront, notamment les agents de catégorie C affectés sur des fonctions support face aux pressions qui risquent de s'exercer à leur rencontre.

Aux questions posées par les représentants du personnel, M. Laurent VILBOEUF précise qu'en ce qui concerne la situation d'A. SMITH, il est affecté dans la Meuse en section d'inspection du travail et la DGT est en attente de la décision qui lui sera notifiée puisqu'il a fait valoir son droit à recours.

Il précise que des travaux seront engagés pour l'établissement d'un plan d'action de lutte contre les incivilités, les incidents de contrôle, notamment dans le secteur de l'agriculture.

Il rappelle que dès janvier 2020, la DGT a rappelé les principes qui s'appliquent à l'inspection du travail et notamment la ligne hiérarchique dans un « guide à l'usage des préfigureurs régionaux et départementaux et des futurs directeurs régionaux et directeurs départementaux interministériels », les moyens et les compétences qui doivent être attribués à l'inspection du travail pour son fonctionnement selon l'OIT.

Il répète l'objectif affiché du renforcement du recrutement pour faire face à un taux de vacance de postes de 10 à 11%.

Le président rappelle que le protocole d'accompagnement de la réforme sera mis en œuvre et que le ministère de l'intérieur a signé une circulaire dont les règles sont voisines de celles du protocole de la DRH dans le cadre de l'OTE ; il convient de vérifier s'il y a des points d'évolution afin de coordonner les deux dans le cadre de la commission de suivi qui devra se réunir mensuellement à partir de novembre prochain.

Monsieur DULAURIER précise qu'en ce qui concerne le Pôle 3E, le projet de décret prévoit un article 6 qui laissera le choix aux préfigureurs d'organisation pour préserver la structure actuelle de ce pôle.

Mme LEMAITRE précise que les agents des SGC seront affectés au ministère de l'intérieur ou pourront demander un détachement ou une PNA. Le droit au retour est inscrit dans le protocole d'accompagnement et une priorité de mobilité est prévue sur les postes ouverts dans les 5 ans qui suivent la création des SGC, sur un poste correspondant au niveau ou aux attentes de l'agent.

Les agents des corps de l'inspection du travail qui rejoindraient les SGC pourront solliciter un détachement ou une PNA pour demeurer dans le corps ou, à défaut, ils intégreront un corps comparable du ministère de l'intérieur.

Pour l'UNSA ITEFA, les agents étant régis par des statuts particuliers cela paraît peu vraisemblable.

Le président rappelle que l'accompagnement doit être continu tout au long de la vie professionnelle de l'agent au travers de l'évaluation annuelle qui permet de déterminer l'accompagnement à déployer.

Le président demande que toutes les injonctions locales à se positionner avant le 10 novembre soient signalées à la DRH de manière précise.

L'UNSA ITEFA s'inquiète des projets immobiliers qui risquent de conduire à la dislocation des collectifs de travail.

Mme LAVAURE précise que le secrétariat général est en train de consolider les informations sur les projets immobiliers à court, moyen ou long termes, les services concernés, qui auraient un impact important sur les organisations.

Le président précise que la salle de visioconférence doit être fermée à 18H.

Il clôt momentanément la réunion. Rendez-vous est donné aux participants, selon les mêmes modalités, au lendemain matin à 10H.

La réunion est suspendue à 18H05.

Mardi 20 octobre : 10 h 00

La séance du comité technique ministériel travail –emploi se poursuit en visio et audioconférences sous la présidence du DRH des ministères sociaux.

Le président propose que le point relatif au cursus managérial, en lien avec l'OTE, soit présenté par Madame REVEL.

❖ PRÉSENTATION DU CURSUS MANAGÉRIAL DES RUD ET DES RUC (POUR INFORMATION)

Madame REVEL rappelle qu'elle avait déjà eu l'occasion de présenter le cursus managérial aux membres du CTM.

Il s'agit d'un espace numérique du Pôle Accompagnement du Management des Organisations et Intelligence Collective qui a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des agents qui peuvent demander un accès à cet espace qui offre une formation au management en distanciel pour la métropole et l'outre-mer pendant la période de confinement et qui perdure, en inter-direction à la demande des directeurs régionaux ou en administration centrale par un accompagnement individuel, en coaching individuel, en entretiens ponctuels ou en accompagnement collectif d'équipes pour l'organisation du travail, l'établissement de feuilles de route, les réflexions sur une vision partagée, une coopération, une communication sur le travail avec un coach, permettre à chacun d'être écouté et favoriser le retour au sens du travail, au confort relationnel au sein d'équipes tendues, par exemple. C'est aussi l'accompagnement des organisations, les ateliers de créativité par demi-journée ou journée pour réaliser un projet ou régler un problème, appui à

la mise en place d'espaces de discussions au sein des équipes et le codéveloppement de groupes exerçant des fonctions similaires.

Un premier webinaire, « manager en période de Covid » s'est déroulé et sera poursuivi. Il est envisagé d'organiser un webinaire par mois sur les thèmes « management à distance », sujet clé pour toutes les équipes, deux formations par mois sur le télétravail en association avec le département Formation pour les managers et les agents.

Mme REVEL rappelle l'étude d'impact réalisée par SEMAPHORE qui avait pointé une action essentielle à organiser sur l'accompagnement du collectif et le management impactés par la réforme OTE ; la DRH propose des actions au plus près des équipes avec une offre renforcée dans cette période d'incertitude pour apprendre à se parler et éviter les « irritants » c'est-à-dire identifier ce que l'on peut faire à son niveau pour éviter les freins, les blocages, il appartient à la hiérarchie d'y répondre à son niveau ou de transmettre.

Le président complète en insistant sur l'objectif du campus managérial qui est d'améliorer le quotidien des agents et des managers et maintenir au mieux la qualité de vie au travail. Il s'agit de partager les constats et le sens et de chercher des solutions.

Le cursus de formation des RUD et RUC a été élaboré en collaboration avec l'INTEFP et se déroulera sur 2 jours consacrés entièrement au management. Il rappelle que définir un objectif n'est donner un ordre, c'est faire confiance en donnant une autonomie sur les moyens d'atteindre l'objectif.

Le président propose que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour, présenté par Monsieur Jean TATO-OVIEDO.

❖ **BILAN SOCIAL 2019 (POUR INFORMATION)**

Monsieur TATO-OVIEDO présente une synthèse du bilan social 2019.

- Sur les effectifs du programme 155, 8852 ETPT dont 8704 physiques et 87% en services déconcentrés.
- L'âge moyen des agents s'établit à 49,5 ans.
- 598 contractuels dont 54% de CDI et 461 agents gérés mais non présents (CLD, détachés, mis à disposition ou PNA).
- Sur les recrutements, les corps travail comptent 168 admis soit 155 A et 13 B et pour les corps communs, 423 admis soit 146 A, 256 B et 21 C et 105 apprentis.
- Sur les départs en retraite, 471 agents sont concernés en 2019.
- Sur les parcours professionnels, 148 agents ont été promus par avancement de grade et 60 par promotion de corps sur le programme 155, 447 sur les corps communs par avancement de grade et 77 par promotion de corps.
- Sur le nombre de postes publiés à la BIEAC et à la PEP, sur le programme 155, 157 et 174 sont enregistrés en 2019 et sur les corps communs, 238 et 289 sur un total de 700 à la BIEAC et 785 sur la PEP.

- Sur le temps de travail, 15% des agents sont à temps partiel et 17% des agents sont en télétravail dans les services déconcentrés pour 30,4% en administration centrale en 2019.
- Sur les conseillers mobilité carrière, ils n'ont pas pris en charge des agents en transition professionnelle au sein des services déconcentrés en 2019 sauf rare exception.
- sur le dialogue social, 8 CTM TRAVAIL EMPLOI, 6 CHSCT M, 22 et 13 CAP et 2 CCP ont été organisés en 2019.
- Sur les mouvements de grève, 40 ont été enregistrés au niveau national contre 18 en 2018, représentant 366 jours contre 54 en 2018 et 16 678 jours non travaillés pour faits de grève contre 4881 en 2018.

L'UNSA ITEFA regrette l'absence d'indicateurs pour les agents du programme 155 noyés au sein de l'ensemble des services déconcentrés à quelques exceptions près.

❖ RAPPORT ÉGALITÉ 2019 (POUR INFORMATION)

Mme Emmanuelle BURGEI rappelle que le ministère est engagé dans une démarche d'égalité avec un 3^{ème} plan.

Les représentants du personnel dénoncent l'absence de mesures correctrices face aux constats et rappellent que le rapport de situation comparée n'est pas conforme au décret de 2017 ; aucune mention de la Charte LGBT.

Le président informe les représentants du personnel que seront organisées des bilatérales sur le nouveau plan égalité 2021/2023 dès le mois de novembre, en présence du haut fonctionnaire à l'égalité.

Avant la suspension pour le déjeuner, les représentants du personnel interpellent le président sur l'absence d'informations relatives aux résultats du CRIT, les agents attendent dans le stress.

La réunion est suspendue à 13H15

Le président reprend la séance à 14H00.

Il annonce avoir eu communication des résultats du CRIT à 13H30 et annonce 52 reçus sur 92 postes ouverts et demande à Madame Marie GALOO-PARCOT, responsable du département recrutement/inclusion/mobilité et rémunérations de venir faire le point devant le CTM.

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance accordée par le président. Les représentants de l'administration quittent la salle de visioconférence et le rédacteur est prié de se déconnecter.

La séance reprend après 30 mn de suspension et M. Laurent LEFRANCOIS est chargé de lire la motion suivante au nom de toutes les organisations syndicales :

« Nous, avons appris avec stupeur et consternation que, bien que les résultats du CRIT 2020 aient été connus et que nous en ayons demandé communication à plusieurs reprises durant

*la séance, le choix a été fait sciemment de ne pas les communiquer durant le CTM présidé par la Ministre et pour cause : 52 reçu.e.s sur les 92 postes à pourvoir. **Il en manque donc 40.***

Encore une fois, le ministère du travail fait preuve d'un mépris total envers nos collègues. Après 7 ans, des dizaines d'arrêts maladies, de renoncement à concourir de centaines de nos collègues, le ministère fait toujours preuve de la même violence

Les syndicats rappellent que c'est l'administration qui a choisi le mode du PTE de CT en IT.

Les syndicats exigent que la ministre trouve une solution immédiate pour pouvoir les 40 postes qui sont budgétés jusqu'au 31 décembre 2020.

Nous reprenons les deux dernières phrases de notre motion de l'année dernière qui malheureusement reste d'actualité. Nous dénonçons le gâchis sur le plan humain et financier du concours de cette année, enfin une solution pérenne doit impérieusement être trouvée pour transformer les emplois de centaines de CT qui n'ont pas pu bénéficier du PTE cette année.

En conséquence les syndicats CGT CFDT FO FSU SUD UNSA quittent le CTM ».

La motion est votée à l'unanimité.

Le président prend acte et précise que toutes les solutions seront envisagées avec le cabinet pour trouver une solution, les postes étant budgétés ils ne seront pas perdus.

Le président clôt la séance à 15H35.